



EVOLVE-SYNERGIE

## Conditions Générales de Vente (CGV)

*Evolve Synergie - Christina Chapuis*

Mise à jour le 14/02/2025

### Sommaire

Introduction, [page 2](#)

Article 1 : Objet des Conditions Générales de vente, [page 2](#)

Article 2 : Durée et programmes des séances de Coaching, [page 3](#)

Article 3 : Contrat de coaching, charte de coaching et tarifs des prestations en vigueur, [page 4](#)

Article 4 : Modalités de paiements, [page 6](#)

Article 5 : Conditions d'annulation et report, [page 7](#)

Article 6 : Lieu de prestation et frais de déplacements, [page 7](#)

Article 7 : Responsabilité et engagement des parties, [page 7](#)

Article 8 : Confidentialité, [page 9](#)

Article 9 : Propriété intellectuelle, [page 9](#)

Article 10 : Cas de force majeure, [page 9](#)

Article 11 : Droit de rétractation et remboursements, [page 9](#)

Article 12 : Modification des CGV, [page 10](#)

Article 13 : Loi applicable et litiges, [page 10](#)

## Introduction

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les modalités de prestation des services de coaching en développement personnel proposés par EVOLVE SYNERGIE, représenté par Christina Chapuis, immatriculée sous le statut d'auto-entrepreneur à Schiltigheim, sous le numéro SIRET 80876656200025 et dont le siège est situé 7 rue du Houblon 67170 Kriegsheim.

Ces CGV définissent les droits et obligations réciproques du Coach, Christina Chapuis et du Client dans le cadre des activités de coaching de développement personnel et de vie, qu'il s'agisse d'accompagnement individuel ou en groupe.

En acceptant un devis, en signant un contrat d'adhésion à un programme de coaching ou une charte de coaching, en naviguant sur le site internet [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) ou en procédant à une réservation de séance, le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les accepte sans réserve. Ces conditions visent à établir une relation professionnelle claire, respectueuse et structurée, permettant un déroulement optimal des prestations dans un cadre bienveillant.

Les tarifs indiqués dans les présentes Conditions Générales de vente, sur le site internet [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) ou tout autre support fourni par le coach, s'entendent nets et exonérés de TVA conformément à l'article 293 B du Code général des impôts. Les éventuels frais de déplacement, lorsqu'ils s'appliquent, sont facturés en supplément selon les mêmes conditions d'exonération de TVA.

## Identification des Parties désignées dans les présentes Conditions Générales de vente

**Le Coach**, Christina Chapuis, auto-entrepreneuse, immatriculée sous le numéro SIRET 80876656200025, domiciliée et exerçant une activité de coaching en développement personnel et de vie au 7 rue du Houblon, 67170 Kriegsheim, est désignée ci-après sous le terme « le Coach ».

**Le Client**, toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des prestations de coaching proposées par Christina Chapuis, est désigné ci-après sous le terme « le Client ».

**Les abréviations CGV contenues dans différents les articles ci-dessous désignent les termes « Conditions Générales de vente ».**

## Article 1 : Objet des CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les prestations de coaching en développement personnel et en coaching de vie proposées par le Coach. Elles s'appliquent à toute personne, physique ou morale, qui souscrit à un contrat, signe une charte de coaching, consulte le site internet « [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) » ou bénéficie de l'une des prestations offertes par le Coach.

Ces CGV couvrent toutes les prestations proposées, qu'il s'agisse de séances uniques et individuelles nommées « coaching à la carte », de programmes de coaching individuels et/ou personnalisés, d'ateliers de groupe, ou d'autres services de coaching. Elles s'appliquent également aux interactions sur le site internet et via les canaux de communication en ligne (e-mail, chat, réseaux sociaux etc.), ainsi qu'aux services fournis en

présentiel, à domicile ou en visioconférence.

**Le Coach se réserve le droit de modifier ou d'ajuster ses offres en fonction des besoins spécifiques de chaque client, tout en veillant à respecter les conditions définies dans les présentes CGV.**

**Les prestations proposées par le Coach sont les suivantes :**

- **Coaching individuel à la carte** : Séance ponctuelle d'une durée variable entre 1h et 1h30
- **Programmes de coaching individuel** : Des programmes thématiques de coaching, comprenant plusieurs séances d'une heure chacune, dont la première est offerte pour évaluation.
- **Ateliers de groupe** : Ateliers collectifs d'une durée approximative de deux heures chacun sur des thématiques liées au développement personnel.

## Article 2 : Durée et Modalités des Programmes de Coaching

Le Coach propose différents types d'accompagnements en coaching de développement personnel et de vie :

### 1. Coaching individuel à la carte

- **Durée moyenne** : Entre 1 h et 1h30
- **Nombre de séances incluses** : 1 seule séance
- **Conditions de souscription** : Prestation individuelle sur rendez-vous et soumise à la signature d'une charte de coaching valable six mois (Conformément à l'article 3 des présentes CGV )

### 2. Programme Éveil (Petit accompagnement)

- **Durée moyenne** : 2 - 3 mois
- **Nombre de séances incluses** : 8 séances + 1 séance d'évaluation offerte
- **Conditions de souscription** : Prestation individuelle sur rendez-vous et soumise à la signature d'un contrat de coaching (Conformément à l'article 3 des présentes CGV)

### 3. Programme Harmonie (Accompagnement intermédiaire)

- **Durée moyenne** : 4 - 5 mois
- **Nombre de séances incluses** : 12 séances + 1 séance d'évaluation offerte
- **Conditions de souscription** : Prestation individuelle sur rendez-vous et soumise à la signature d'un contrat de coaching (Conformément à l'article 3 des présentes CGV)

### 4. Programme Transformation (Accompagnement intense)

- **Durée moyenne** : 6 mois
- **Nombre de séances incluses** : 18 séances + 1 séance d'évaluation offerte
- **Conditions de souscription** : Prestation individuelle sur rendez-vous et soumise à la signature d'un contrat de coaching (Conformément à l'article 3 des présentes CGV)

## 5. Programme atelier de groupe

- **Durée moyenne** : Deux heures environ
- **Nombre de séances incluses** : 1 seule séance
- **Conditions de souscription** : Prestation en groupe de trois participants minimum et pour un maximum de six, sur rendez-vous et soumise à la signature d'une charte de coaching pour chaque participant à l'atelier (Conformément à l'article 3 des présentes CGV)

Chaque prestation proposée s'articule autour de l'une des six thématiques suivantes :

- **Intelligence émotionnelle**
- **Harmonie relationnelle**
- **Confiance en soi**
- **Énergie positive**
- **Slow life**
- **Gestion du stress**

À la fin de chaque programme Éveil, Harmonie et Transformation, un tarif préférentiel mentionné sur le contrat de coaching est proposé pour chaque heure de coaching complémentaire ou de suivie faite sur demande du client. Cette offre de tarif préférentiel est valable pendant un an à compter de la dernière séance effectuée.

Il est à noter que chaque séance d'un programme de coaching individuel dure en moyenne une heure, quelque soit le forfait choisi, Éveil, Harmonie ou Transformation. Il est toutefois demandé au Client de se réserver des plages horaires plus longues lors de chaque séance (maximum deux heures) au cas où la prestation dure plus longtemps que prévue et ce afin de satisfaire à la qualité des échanges.

Il est à noter également que le Client choisit avec le Coach en début de parcours le rythme de ses séances de coaching : une par semaine, une toutes les deux semaines, ou une toutes les trois semaines. Tout changement de rythme pendant le coaching est possible, sous réserve d'obtenir l'accord explicite du Coach.

## Article 3 : Contrat de Coaching, Charte de coaching et Tarifs des Prestations en Vigueur

1. **Contrat de coaching** : chaque programme de coaching Éveil, Harmonie et Transformation ainsi que les ateliers de groupe sont soumis à la signature obligatoire du Coach et du Client d'un contrat de coaching. Ce contrat a pour but d'encadrer les prestations de coaching fournies par le Coach au Client, conformément aux besoins exprimés par ce dernier. Ce contrat fera mention, entre autre chose, des tarifs proposés par le Coach pour la réalisation de ses prestations ainsi que les modalités de règlements choisis par le Client, la durée et cadence retenues pour la réalisation des séances, le lieu où ces mêmes séances seront accomplies ou encore les engagements réciproques du Coach et

du Client. Les présentes CGV seront annexées au contrat de coaching : soit remises en main propre au Client lors de la signature du contrat, soit transmises par le Coach au Client par e-mail avant signature du contrat, soit mises à disposition au Client en téléchargement libre sur le site internet [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) à l'onglet CGV.

2. **Charte de coaching** : concerne uniquement les séances de coachings individuels à la carte, les séances complémentaires succédant à un programme de coaching ayant donné lieu à un contrat de coaching ainsi que les ateliers de groupe. Celle-ci a pour but d'encadrer les prestations de coaching fournies par le Coach au Client, conformément aux besoins exprimés par ce dernier. Cette charte fera mention, entre autre chose, des tarifs proposés par le Coach pour la réalisation de ses prestations, la durée des séances, ou encore les engagements réciproques du Coach et du Client. Les présentes CGV seront annexées à la charte de coaching : soit remises en main propre au Client lors de la signature de la charte, soit transmises par le Coach au Client par e-mail avant signature de la charte, soit mises à disposition au Client en téléchargement libre sur le site internet [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) à l'onglet CGV. Cette charte a une durée de validité de six mois à compter de sa signature. Au-delà de ce temps imparti, une nouvelle charte de coaching devra être signée entre le Coach et le Client.
3. **Séance d'évaluation** : Pour les programmes de coaching Éveil, Harmonie et Transformation, il sera offert au Client une première consultation dite « d'évaluation » d'une durée variable entre une heure et une heure trente minutes afin de déterminer les besoins spécifiques du Client. Celle-ci n'engage en rien le Client qui n'a aucune obligation de souscrire à un contrat de coaching à l'issue de celle-ci. Il est à noter qu'un même Client ne pourra bénéficier que d'une seule séance d'évaluation gratuite par an. Si le Client désire refaire une séance d'évaluation, celle-ci lui sera facturée au tarif d'une consultation de coaching à la carte selon les tarifs en vigueur au moment de la demande du Client. Aucune charte ou contrat de coaching ne sera à signer pour bénéficier de cette séance offerte. Seul un bon de participation devra être émergé par le Coach et le client.
4. **Tarifs en vigueur** : Les tarifs en vigueur à la date de rédaction des présentes CGV sont ceux indiqués sur le site [www.evolve-synergie.com](http://www.evolve-synergie.com) à l'onglet « Tarifs » ou sur les différentes pages descriptives des thèmes et programmes de coaching. Ceux-ci sont donnés à titre indicatif uniquement. Seuls les tarifs mentionnés sur le contrat de coaching sont valables et non modifiables après signature. Les tarifs mentionnés sur la charte de coaching pourront être modifiés à tout moment par le Coach. Celui-ci en fera alors la communication claire et préalable au client avant qu'un prochain rendez-vous de séance ne soit fixé. Parallèlement, un avenant à la charte, signé par le Coach, sera transmise au Client qui devra lui retourner signé par mail, courrier ou remise en main propre.

A noter que les contrats de coaching et les chartes de coaching sont édités en deux exemplaires identiques, dûment signés et remplis par le Coach et le Client qui en garderont chacun une copie.

A noter également que les contrats de coaching et les chartes de coaching font office de devis. Les tarifs et modalités proposés dans chacun de ces documents sont valables un mois à compter de leur date d'émission. Chaque document signé est considéré comme étant définitivement validé par les deux parties et est régi par les différents articles des présentes CGV.

## Article 4 : Modalités de Paiement

1. **Coaching à la carte** : Le client doit s'acquitter de l'intégralité des sommes dues au moment de la réalisation de la séance, soit en début, soit à la fin de celle-ci.
2. **Programmes de coaching Éveil, Harmonie et Transformation** : Un acompte de 50% est demandé au moment de la souscription et signature du contrat. Le solde peut être payé en une ou deux fois, avec des échéances à un mois d'intervalle qui ne peuvent excéder les trois mois qui suivent la date de la première séance (la séance dite « d'évaluation »). Les heures complémentaires proposées à tarif préférentiel à l'issue de l'un des programmes de coaching, sont à régler dans leur intégralité au moment effectif de chaque séance, en début ou en fin de celle-ci.
3. **Ateliers de coaching** : Les sommes dues pour les prestations sont à régler dans leur intégralité 48 heures avant le début de l'atelier.
5. **Modes de paiement acceptés** :
  - Virement bancaire instantané
  - Chèque (avec pièce d'identité)
  - Espèces

Les prix proposés pour les programmes de coaching Éveil, Harmonie et Transformation, pour les séances de coaching à la carte ainsi que les ateliers de groupe sont indiqués **hors frais de déplacement** éventuels pouvant faire l'objet d'une facturation complémentaire (conformément à l'article 6 des présentes CGV).

**Le Client s'engage à respecter la date de règlement des échéanciers de paiement telle qu'elle est indiquée dans le contrat de coaching ou dans la charte de coaching signés. En cas de retard de paiement, le Client s'expose à des pénalités de retard calculées comme suit :**

- indemnité de retard égale à 15% des sommes restant à régler par jour de retard constaté
- Exemple : pour un forfait Éveil à 590€, le Client règle 295€ d'acompte à la signature du contrat. Il opte pour régler le solde de 295€ un mois plus tard. Il accuse de 10 jours de retard sur son paiement, ses pénalités de retard seront de 442,50€ (25% X 295€ X 10 jours de retard)
- En cas de soucis pour respecter son échéancier de paiement, le Client doit en informer le Coach le plus rapidement possible afin que les deux parties puissent trouver ensemble la solution la plus adaptée à la situation

**En cas de retard de paiement du Client, le Coach s'autorise à suspendre immédiatement les séances de coaching à venir et ce jusqu'à ce le Client s'acquitte des sommes dues au Coach. En cas de non paiement des sommes restants dues dans les soixante jours suivant la date d'échéance mentionnée dans le contrat de coaching, le Coach se réserve le droit de résilier le contrat de coaching sans qu'aucun remboursement des sommes déjà perçues pour les prestations ne soit versé au Client, que ces prestations soient déjà accomplies ou qu'elles restent à venir.**

## Article 5 : Conditions d'Annulation et Report

1. **Par le client** : Toute annulation de séance doit être effectuée au moins 48 heures avant la date prévue. Si ce délai n'est pas respecté, la séance sera due dans son intégralité et non reportée, sauf accord explicite du coach.
2. **Par le coach** : En cas d'annulation par le coach, le client sera informé dans les plus brefs délais et une nouvelle séance sera fixée dans un délai raisonnable n'excédant pas les deux semaines après la date de la séance annulée. En cas de force majeure indépendante de la volonté du Coach, cette séance pourra être reportée ultérieurement. Si le coach est dans l'incapacité de pouvoir réaliser cette prestation dans les trois mois suivant l'annulation, un remboursement partiel correspondant aux sommes versées par le Client pour cette séance lui sera proposé.

## Article 6 : Lieu de Prestation et Frais de Déplacements

Les séances de coaching peuvent avoir lieu :

- **À domicile chez le Client** : Le Coach se déplace gratuitement dans un rayon de 15 km autour de son lieu d'exercice (Kriegsheim). Au-delà, pour tout déplacement se situant entre 16 et 30 km autour du lieu d'exercice du coach, un forfait pour la participation aux frais de transport sera facturé au client.
- **En visioconférence** : Les séances peuvent être réalisées à distance via une plateforme de visioconférence, avec accord préalable des deux parties.
- **Au lieu d'exercice du Coach** : situé 7 rue du Houblon, 67170 Kriegsheim

Les frais de déplacements facturés sont estimés sur la base du nombre de séances convenues au domicile du Client dès la signature du contrat. Si certains de ces déplacements facturés n'ont pas été accomplis, le Client percevra alors un remboursement correspondant aux sommes versées au titre des frais de déplacements non effectués. A contrario, si des déplacements supplémentaires et non facturés devaient être envisagés, le Coach pourra choisir de les facturer au client ou pas.

**A noter également que la première séance d'évaluation se déroulera obligatoirement au lieu d'exercice du Coach situé à Kriegsheim, sauf accord contraire de sa part.**

## Article 7 : Responsabilité et Engagement des Parties

1. **Responsabilités du coach** :
  - **Neutralité et bienveillance**  
Le Coach garantit une posture neutre, sans jugement, et s'engage à accompagner le Client avec bienveillance, respect et professionnalisme, quelles que soient ses valeurs, ses croyances ou ses choix de vie.

- **Respect du cadre défini**

Le Coach s'engage à respecter le cadre fixé dans les présentes CGV, incluant le contenu des prestations, les tarifs, la durée des séances, et les modalités définies lors de la contractualisation. Toute modification sera communiquée au Client avec son accord préalable.

- **Non-substitution**

Le Coach s'engage à ne pas se substituer à d'autres professionnels, tels que les thérapeutes, psychologues, médecins ou conseillers financiers. Si les besoins du Client dépassent le champ d'action du Coach, celui-ci orientera le Client vers un professionnel qualifié.

## 2. Limites de l'engagement du Coach

- **Absence de garantie de résultats**

Le Coach ne garantit pas de résultats spécifiques, car l'efficacité du coaching dépend de l'implication personnelle du Client et de son engagement dans le processus. Le rôle du Coach est de guider et d'accompagner, mais la responsabilité des actions et décisions prises incombe au Client.

- **Champ d'action limité**

Le coaching n'est pas une thérapie et ne remplace pas un suivi médical, psychologique ou psychiatrique. Le Coach ne traite pas les troubles psychologiques, les traumatismes, ni toute autre condition nécessitant une intervention thérapeutique, médicale ou spécifique.

- **Indépendance du Client**

Le Client reste seul responsable des décisions qu'il prend et des actions qu'il entreprend à la suite des séances de coaching. Le Coach ne peut être tenu responsable des conséquences des choix du Client.

- **Respect des limites personnelles et professionnelles**

Le Coach ne s'engage pas dans des relations ou interactions qui dépassent le cadre strictement professionnel. Toute demande du Client sortant de ce cadre sera refusée.

- **Réserves en cas d'absence d'engagement du Client**

Si le Client ne s'implique pas activement dans le processus de coaching (ex. : manque d'assiduité, absence de participation), le Coach peut mettre fin à la collaboration, dans le respect des conditions contractuelles. (Conformément à l'article 11, alinéa 4 des présentes CGV)

- **Refus de prestation**

Le Coach se réserve le droit de refuser une prestation ou de mettre fin à une collaboration si les demandes du Client sont contraires à ses valeurs, à son éthique professionnelle ou au cadre défini dans les CGV. (Conformément à l'article 11, alinéa 4 des présentes CGV)

## 3. Le client s'engage à :

- Participer activement et de manière honnête aux séances, en suivant les conseils et recommandations du coach.

- Informer le coach de toute difficulté qui pourrait nuire au coaching.
- Respecter les horaires et engagements définis dans le contrat.
- Assumer la responsabilité des actions entreprises en dehors des séances.

**Il ne sera pas possible au Client de changer de programme de coaching individuel après signature du contrat.**

## Article 8 : Confidentialité

### 1. Engagement de confidentialité du coach :

Le coach s'engage à respecter la confidentialité des informations partagées lors des séances. Aucune information personnelle ne sera divulguée sans le consentement préalable du client.

### 2. Obligation de discrétion du client :

Le client s'engage à ne pas divulguer les informations échangées lors des séances sans l'accord préalable du coach.

## Article 9 : Propriété Intellectuelle

Les supports, outils et documents fournis par le coach sont protégés par des droits de propriété intellectuelle. Ils sont réservés à un usage personnel et ne peuvent être reproduits ou utilisés à des fins commerciales sans l'accord préalable du coach.

## Article 10 : Cas de Force Majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas d'événement de force majeure (catastrophes naturelles, grèves, etc.) qui empêcherait l'exécution des prestations.

## Article 11 : Droit de Rétractation et Remboursements

1. **Concernant les contrats de coaching individuels** : Conformément à la législation en vigueur, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat pour annuler sans frais le programme de coaching, sous réserve que les séances n'aient pas débuté. Le client reconnaît qu'il perd son droit de rétractation dès lors que les prestations de coaching débutent, ce qui est le cas dès la première séance qui correspond à la séance dite « d'évaluation » et qui est offerte.
2. **Concernant les ateliers de groupe** : Le Client dispose d'un délai de rétractation de 48 heures

avant le début de l'atelier pour annuler sa participation. Au-delà de ce délai, aucun remboursement des sommes perçues ne pourra être émis en faveur du Client. Le Coach se réserve le droit d'annuler un atelier si le nombre de participants ne correspondait pas ou plus aux critères et modalités de départ. Dans ce cas seulement, les éventuelles sommes versées par les autres participants leurs seraient entièrement remboursées.

3. **Concernant la signature de la charte pour les coachings individuels à la carte** : le Client peut demander à tout moment que la charte qu'il a signé soit annulée et détruite. Toutefois, le Client ne pourra plus alors prétendre à participer à des séances de coaching individuelles à la carte et devra signer une nouvelle charte pour bénéficier à nouveau de ces séances.
4. **Tout programme de coaching signé et dont les prestations ont débuté est du dans son intégralité**, même si le Client décide de ne pas poursuivre le programme. L'acompte versé ne pourra ainsi pas lui être restitué et les sommes restant à régler devront être acquittées conformément aux modalités de paiement établies dans le contrat de coaching signé entre le Coach et le Client. Toutefois, en cas de force majeure dûment motivé par le Client, le Coach pourra déroger à ces conditions et déclencher un remboursement total ou partiel des sommes engagées par le contrat. Si le Coach décide de mettre fin à sa collaboration avec le Client pour les motifs évoqués article 7, alinéa 2 des présentes CGV, aucun remboursement des sommes déjà perçues ne sera proposée au Client et le solde des prestations restants dues seront à régler par le Client dans leur intégralité, sauf accord contraire du Coach.

## Article 12 : Modification des CGV

Le coach se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment, sous réserve d'une communication claire et préalable au client. Toute modification ne sera applicable qu'aux contrats signés après la mise à jour des CGV.

## Article 13 : Loi Applicable et Litiges

La langue du présent contrat est en langue française. Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

En cas de contestation / litige une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire entre le Coach et le Client.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Strasbourg, seul compétent.